

**Barreau du Québec (Formation permanente), *Développements récents en droit familial (1991)*, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1991, 145 pages, ISBN 2-89073-789-6**

**Chantale Massé, Isabelle Parizeau, *Aide-mémoire 110 — Incidents*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1990, 144 pages, ISBN 2-89127-172-6**

**Jean-Luc Pierre, *Fiscalité de la recherche, de la propriété industrielle et des logiciels*, Paris, Édition de la fiscalité Européenne, 1990, 299 pages, ISBN 2-908413-00-0**

Gilles Rivard and Roxanne Guérard

---

Volume 23, Number 3, September 1992

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1057124ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1057124ar>

[See table of contents](#)

---

Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

---

Cite this review

Rivard, G. & Guérard, R. (1992). Review of [Barreau du Québec (Formation permanente), *Développements récents en droit familial (1991)*, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1991, 145 pages, ISBN 2-89073-789-6 / Chantale Massé, Isabelle Parizeau, *Aide-mémoire 110 — Incidents*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1990, 144 pages, ISBN 2-89127-172-6 / Jean-Luc Pierre, *Fiscalité de la recherche, de la propriété industrielle et des logiciels*, Paris, Édition de la fiscalité Européenne, 1990, 299 pages, ISBN 2-908413-00-0]. *Revue générale de droit*, 23(3), 469–471. <https://doi.org/10.7202/1057124ar>

---

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1992

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

---

## NOTULES\*

**BARREAU DU QUÉBEC (Formation permanente), *Développements récents en droit familial* (1991), Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1991, 145 pages, ISBN 2-89073-789-6.**

Le droit familial est en constante évolution. Celle-ci est causée par plusieurs facteurs dont les modifications législatives et la perception toujours changeante de l'institution de la famille par la société moderne.

C'est cette évolution qui a commandé la tenue d'un troisième colloque en droit familial par la Formation permanente du Barreau du Québec lors duquel furent présentés les textes de ce recueil.

L'organisation initiale en fut confiée à M<sup>e</sup> Michèle Léger de Longueuil qui procéda au recrutement des conférences et au choix de sept sujets correspondant à des questions courantes auxquelles tout praticien peut être confronté.

M<sup>e</sup> Jean-Claude Gosselin, un praticien se spécialisant en droit matrimonial nous entretient du problème classique d'un débiteur alimentaire qui désire refaire sa vie avec une autre personne qui dépendra de lui. Qui alors aura priorité dans l'exécution de ces obligations?

M<sup>e</sup> Suzanne-Hélène Pringle nous expose les critères établis par la loi et la jurisprudence pour disposer d'un cas de plus en plus rencontré devant la Chambre de la famille, celui où un enfant majeur réclame des aliments à l'un ou l'autre de ses parents, le plus souvent afin de poursuivre ses études.

Comment peut-on réussir à obtenir une provision pour frais ou, le cas échéant, comment peut-on en contester la demande? Armé de jurisprudence ancienne et moderne, M<sup>e</sup> François Térroux, possédant une expertise

particulière de ce sujet, nous explique comment affronter cette situation de plus en plus fréquente.

M<sup>e</sup> Geneviève Faribault nous explique sommairement les véhicules d'épargne-retraite et de revenu de retraite et traite de l'effet de l'introduction du partage du patrimoine familial sur les droits respectifs des parties, lorsqu'une d'elles est bénéficiaire d'un fonds de retraite.

M<sup>e</sup> Raymonde Lasalle discute de la question des intérêts. Elle nous éclaire quant au moment à compter duquel on peut les réclamer, s'ils sont dus sur une indemnité de prestation compensatoire et sur un montant alloué en guise de somme globale et quant aux règles à appliquer en matière de partage du patrimoine familial.

M<sup>e</sup> Simon Descôteaux parle de la médiation familiale, une méthode très utilisée à l'extérieur du Québec pour résoudre les conflits familiaux et qui commence à faire sa marque ici.

Dans le domaine de causes de garde d'enfant, les experts en psychologie ont récemment identifié le syndrome d'aliénation parentale que l'on constate chez certains enfants qui repoussent l'un des parents. M<sup>e</sup> Anne-France Goldwater, qui a plaidé au moins une cause où ce syndrome était présent, donne une description détaillée de ses caractéristiques, et l'histoire de la cause en question.

Ce recueil, touchant une telle variété de sujets, sait s'adresser à toutes les personnes du monde juridique. En effet, la famille est la base de notre société et toute question relative au droit familial nous affecte tous. Ce document ne manquera donc pas de vous intéresser.

G.R.

---

\* Ces notules ont été préparées par Roxanne Guérard et Gilles Rivard.

**Chantale MASSÉ, Isabelle PARIZEAU, *Aide-mémoire 110 — Incidents*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1990, 144 pages, ISBN 2-89127-172-6.**

M<sup>e</sup> Chantale Massé et M<sup>e</sup> Isabelle Parizeau nous proposent une étude portant sur les divers incidents que nous pouvons être appelés à rencontrer dans différents dossiers.

La première partie du volume est une introduction qui explique la méthode devant être utilisée, la requête. Les conséquences du jugement interlocutoire sont abordées dans les chapitres subséquents où elles décrivent les incidents, leur but, la procédure s'y rattachant et les conséquences que chacun d'eux entraîne.

La prochaine est consacrée à l'amendement; celui-ci est le moyen par lequel le plaideur s'assure que tous les faits pertinents soient devant le tribunal le jour de l'instruction afin que le litige soit jugé objectivement.

L'intervention volontaire, l'intervention forcée ou mise en cause et l'appel en garantie sont des moyens pour permettre de faire intervenir une personne ayant intérêt au procès, une personne dont la présence est nécessaire à une solution complète du litige et une personne contre laquelle une partie peut exercer un appel en garantie.

La procédure de l'inscription de faux est souvent mal utilisée. Elle vise à contester la véracité d'un écrit authentique quant aux faits qu'un officier public y a déclaré avoir constatés. Elle peut procéder par requête ou par action, mais les auteures traitent exclusivement de l'inscription de faux incident.

Celle de la contestation et de la correction de procès-verbaux diffère de la procédure précédente en ce sens qu'elle ne vise pas un écrit authentique, mais un procès-verbal de signification rédigé par un officier judiciaire. La contestation de procès-verbaux constitue un mode sommaire d'inscription de faux; c'est une des raisons pour laquelle cette dernière est souvent mal appliquée.

Les trois prochains chapitres traitent de la récusation, du désaveu et de la constitution d'un nouveau procureur. La récusation peut viser un juge ou un arbitre et sert à s'assurer que le système judiciaire conserve son caractère impartial. Le désaveu vise à annuler des actes non autorisés par le client que le

procureur a posés sans mandat ou par excès de pouvoir. Le dernier de ces trois chapitres traite du libre choix du client et de l'avocat dans le processus judiciaire.

La reprise d'instance permet la continuation, sans délai, d'une cause lors du changement d'état, de la cessation des fonctions ou du décès d'une partie au litige. Ceci a pour but de ne pas retarder le dossier.

M<sup>e</sup> Massé et M<sup>e</sup> Parizeau abordent ensuite les sujets du désistement et de la péremption d'instance. Ces deux incidents sont susceptibles de faire naître de forts sentiments chez les parties impliquées. Le désistement rendra certainement heureuse la personne qui n'en est pas l'auteur. La péremption, visant à éviter que le progrès d'une cause soit retardé en raison de l'inaction de la partie demanderesse, ne manquera pas de faire monter une bouffée de soulagement chez la partie défenderesse.

Les auteures couronnent cet exposé par l'incident de la réunion d'actions. Selon celui-ci, deux ou plusieurs actions mettant en cause les mêmes parties et traitant en gros de la même question, devront être réunies en une seule afin d'éviter les coûts, les délais et la possibilité que nous nous retrouvions avec des jugements contradictoires.

Cet aide-mémoire est idéal pour le praticien qui ne rencontre pas régulièrement ces incidents procéduraux. Règles pertinentes et une synthèse de la jurisprudence à l'appui, M<sup>e</sup> Massé et M<sup>e</sup> Parizeau exposent de façon pratique et complète les démarches à suivre dans l'utilisation de ces outils procéduraux. Elles joignent à leur document des exemples de procédure pour chaque sujet traité.

**G.R.**

**Jean-Luc PIERRE, *Fiscalité de la recherche, de la propriété industrielle et des logiciels*, Paris, Édition de la fiscalité Européenne, 1990, 299 pages, ISBN 2-908413-00-0.**

L'auteur de cet ouvrage, monsieur Jean-Luc Pierre est conseiller juridique et fiscal associé au Cabinet Coopers & Lybrand. Il est également professeur associé à la Faculté de droit de Lyon. Docteur en droit, il écrit de nombreux articles en matière de fiscalité, notamment de la propriété industrielle.

Ce livre, divisé en six parties, se veut une étude relativement complète et pratique de l'ensemble des règles fiscales applicables dans les domaines de la recherche, de la propriété industrielle et des logiciels.

La fiscalité directe de la recherche-développement, des brevets et du savoir-faire se veut l'objet de la première partie. On y traite de la fiscalité tant des entreprises que des particuliers sous plusieurs aspects : traitement fiscal des dépenses de recherche-développement (déductions des frais de recherche, dépenses diverses, crédits d'impôt recherche, etc.), imposition des licences de brevet ou de savoir faire, régime d'imposition des salariés inventeurs, etc.

La deuxième partie porte plus particulièrement sur la fiscalité directe des logiciels et des droits de propriété autres que les brevets. On retrouve la fiscalité des logiciels, des certificats d'obtention végétale, des dessins, modèles et marques. Pour plusieurs de ces sujets, l'auteur fait une analyse tant à l'égard des entreprises que des particuliers.

Les aspects de la fiscalité internationale applicables aux droits de propriété industrielle et aux logiciels font l'objet de la troisième partie. L'auteur aborde le traitement des paiements de sources française et étrangère, en tenant compte des apports et application des conventions internationales. Également, il est question, dans cette partie, des moyens que possède l'administration contre l'évasion et la fraude internationale.

Les quatrième, cinquième et sixième parties traitent respectivement de la T.V.A. applicable aux opérations de recherche, aux droits de propriété industrielle et aux logiciels, de la taxe professionnelle et des droits d'enregistrement.

Enfin, cet ouvrage comporte un module intitulé « Synthèse et recommandations pratiques » qui a pour objectif de répondre à des questions que les entreprises et leurs conseils pourraient se poser sur diverses notions : imposition de l'inventeur indépendant, fiscalité des modèles, des dessins, etc.

*Fiscalité de la recherche, de la propriété industrielle et des logiciels* se veut donc une étude en profondeur des règles fiscales applicables en la matière, résultant des lois, des décisions administratives et jurisprudentielles françaises. En tant que praticien de la fiscalité, l'auteur a cherché à mettre en valeur les problèmes pratiques qui peuvent se poser ainsi qu'à proposer des solutions à ceux-ci. Le titre portant sur la synthèse et les recommandations pratiques s'inscrit également dans le cadre de cet objectif de fournir des solutions aux questions des entreprises et de leurs conseillers.

De par son aspect hautement spécialisé, ce livre se veut fort intéressant pour quiconque veut se référer aux règles fiscales françaises applicables dans les domaines de la recherche, de la propriété industrielle et des logiciels. Il comporte un index alphabétique ainsi qu'un sommaire illustrant les grandes lignes de cette étude.

**R.G.**